

Département

COMMUNE D'AIGUILLON

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

Nombre de
membres du
conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part
à la réunion : 22

L'an deux mille vingt-six, le mardi 7 juillet à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance, au nombre prescrit par la loi, dans la salle Louis Jamet, sous la présidence de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Étaient présents : 22

MM Christian GIRARDI, Christophe MELÔN, Henri NEBLE, Michèle BEUTON, Joël JACOB, Jeanne BOUCHERES, Daniel GRISEY, Jacques NADALUTTI, Bernadette CAPEDEVILLE, Marie BAY, Martine CHASSAGNE, Joël BIN, Luz-Victoria MELÔN, Thierry BORDIN, Ahmed ABBASSI, Nicolas PIAZZON, Alain LAFON, Nicole MOSCHION, Monique ZANUTTO, Michel PEDURAND, Martine TOULMONDE, Frédéric SACRÉ

Date de
convocation :
30 juin 2026

Étaient absents : 5

Lise ROSSET, Cidalia BARRADAS VALERIO, Andreia FRANCO, Eric LE MOINE, Catherine LARRIEU

Objet de la
délibération :

DOMAINE ET
PATRIMOINE

-
Attribution d'une
subvention à
l'ADMR

Pouvoirs de vote : 4

Lise ROSSET à Michèle BEUTON
Andreia FRANCO à Luz-Victoria MELÔN
Eric LE MOINE à Nicole MOSCHION
Catherine LARRIEU à Alain LAFON

Secrétaire de séance : Martine CHASSAGNE

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Isabelle CALAFAT, Assistante de direction

☐☐☐☐☐☐☐

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L 442-1 à L 442-5 et R 422-2 à R 422-6,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L 132-1 à L 135-5 et R 132-1,

VU la délibération n°100-2023 du 2 octobre 2023 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas autorisant le lancement du marché public pour le suivi et l'animation de l'OPAH, l'OPAH-RU et de l'Opération Façades,

VU la délibération de la commune d'Aiguillon du 20 décembre 2023 actant la participation de la commune d'Aiguillon à l'Opération Façades portée par la Communauté de Communes du Confluent et de Coteaux de Prayssas,

VU la délibération de la commune d'Aiguillon du 21 mai 2024 validant le règlement de l'Opération Façades,

VU l'avis favorable de la commission Habitat de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas en date du 2 juillet 2026,

Afin de valoriser le patrimoine du centre-ville, la commune d'Aiguillon s'est engagée dans une Opération Façades destinée à accompagner techniquement et financièrement les propriétaires privés dans la rénovation et l'embellissement de leurs façades. Cette opération s'étend sur certaines rues du centre-ville.

Dans ce cadre, le guichet unique de l'habitat de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas est chargé d'accompagner les propriétaires : visites, préconisations de travaux, montage financier du dossier, etc.

Pour rappel, un objectif total de 25 façades (soit 5 façades par an) est prévu sur la durée de l'opération. La commune d'Aiguillon participe à hauteur de 30% du montant HT des travaux (dans une limite de 10 000€ HT de travaux). La Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas participe financièrement sous les mêmes conditions.

Madame Brigitte Leveur en qualité de présidente de l'ADMR. a déposé un dossier pour la réfection et l'embellissement du bien propriété de l'ADMR situé 7 place du 14 juillet comprenant 2 façades éligibles. Une déclaration préalable a été déposée au service urbanisme et autorisée le 24 mars 2026.

Le montant total des travaux éligibles s'élève à 44 811,53€ HT, soit :

- 19 691,96€ HT pour la façade principale,
- 25 119,57€ HT pour la façade latérale.

Aussi, il est prévu une participation financière de :

- 6 000,00€ de la part de la commune d'Aiguillon, soit :
 - 3 000,00€ pour la façade principale,
 - 3 000,00€ pour la façade latérale.
- 6 000,00€ de la part de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas (selon la même répartition que la commune d'Aiguillon).

*Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

- VALIDE le dossier ADMR pour la réfection et l'embellissement de 2 façades situées au 7 place du 14 juillet à Aiguillon,
- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 6 000,00€ à l'ADMR dans le cadre de l'Opération Façades,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires se rapportant à cette opération.

Le Maire
Christophe GILBERT



La secrétaire de séance,
Martine CHASSAGNE

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Martine Chassagne, the secretary of the meeting.